

FIP ALIMEA CORSE AMBITION 2026



38% ou 35%*

de réduction d'impôt sur le revenu,
en contrepartie d'un risque
de perte en capital et d'une durée
de blocage de 7 à 9 ans sur décision
de la société de gestion,
soit au plus tard
le 31/12/2028.
(cf. page 3)



FIP CORSE ALIMEA



Facteurs de risques

- **Risque de perte en capital :**

La performance du Fonds n'est pas garantie et le capital investi par le porteur peut ne pas lui être restitué.

- **Risque de faible liquidité :**

Les titres de sociétés non cotées sont des titres dont la liquidité est faible. Le Fonds étant investi à hauteur de 70 % (ou de 92,10 % en cas de publication du Décret) du montant des souscriptions en titres de sociétés éligibles, le Fonds est considéré comme illiquide.

- **Risque lié à la sélection des entreprises :**

Les critères caractéristiques des PME Régionales sont restrictifs et induisent des risques (non développement, non rentabilité) pouvant se traduire par la diminution de la valeur du montant investi par le Fonds, voire une perte totale de l'investissement réalisé.

- **Risque lié au marché actions :**

Les actions sont des titres de capital de sociétés cotées et non cotées. Leur valeur est calculée en fonction des données financières et comptables de la société puis en fonction de ses perspectives d'affaires. Les actions de sociétés non cotées sont par nature peu liquides et sont négociées de gré à gré. Les actions de sociétés cotées sont plus liquides, leur prix est fixé par le marché.

- **Risque lié aux obligations convertibles**

La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque de taux :**

La variation des taux d'intérêts sur les marchés peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque de crédit :**

La trésorerie disponible sera investie en OPCVM ou en FIA monétaires et monétaires court terme et en titres de créance négociables. Ces placements sont soumis par définition au risque de taux et dépendent des fluctuations du marché. Le risque de crédit est le risque que l'émetteur des titres de créance ne rembourse pas sa créance à l'échéance fixée emportant une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

- **Risque lié à la concentration géographique des investissements :**

Les investissements réalisés par le Fonds seront soumis aux risques inhérents à la détention de PME dont l'activité est réalisée principalement en Corse (70 % au moins de l'actif du Fonds). Dans ce cadre, la performance et l'évolution du capital investi sont exposées au risque lié à l'évolution de l'activité économique de la Corse, ce qui limite les opportunités de diversification.

- **Risque lié au niveau de frais :**

Le niveau des frais directs et indirects maximum auxquels est exposé ce type de fonds est élevé, ce qui peut avoir un impact défavorable sur la rentabilité de l'investissement des porteurs de parts en fonction de la performance réalisée.

Investir dans une économie dynamique et contribuer au développement de la Corse

Depuis 2004, Sigma Gestion affiche son expertise en matière de FIP et FCPI et vous propose, en partenariat avec la société Doren, un FIP Corse, le FIP Aliméa Corse Ambition 2026.



Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DE SIGMA GESTION

« La Corse est une destination phare. L'an dernier, plus d'un million de visiteurs ont privilégié l'île de beauté pour leurs vacances. Mais la Corse est également un vivier d'entreprises dynamiques, spécialisées dans le tourisme, l'industrie, l'agroalimentaire, les services...

Nombre d'entre elles sont soutenues dans leur développement grâce aux FIP Corse, qui permettent aux investisseurs de bénéficier d'une fiscalité avantageuse et de réduire leur impôt sur le revenu de 38% ou 35%* du montant investi.

L'investissement en FIP Corse a pour but de favoriser le développement de jeunes entreprises à fort potentiel économique et ainsi contribuer au développement de la région, dont l'économie est des plus positives (seule région française à ne pas avoir connu de croissance négative depuis la crise de 2008 selon les chiffres de l'INSEE).

Nous avons fait le choix de soutenir cette économie en plein essor et de collaborer avec la société Doren, spécialiste de l'investissement en Corse, afin de vous offrir une sélection d'entreprises dynamiques et prometteuses.

”

* En cas de publication du décret visé à l'article 118 II de la loi de finances pour 2019

Fiscalité incitant à investir dans l'économie Corse

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans l'économie Corse, le FIP Aliméa Corse Ambition 2026 vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous, en contrepartie d'une période de blocage allant jusqu'au 31/12/2026 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2028, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

- a. Une réduction d'impôt sur le revenu du montant souscrit de 38% (ou 35% en cas de publication du décret visé à l'article 118 II de la loi de finances pour 2019, ci-après le « Décret »), en contrepartie d'un risque de perte en capital.

38% ou 35% de réduction d'impôt sur le revenu



dans la limite de 4 560 €
pour une personne seule



dans la limite de 9 120 €
pour un couple marié ou pacsé

- b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).



Qu'est-ce qu'un FIP Corse ?

Le FIP Corse est un fonds d'investissement de proximité investi dans les PME Corses. Il a été instauré par la Loi de Finance de 2007 quelques années après la création des FIP «classiques».

Un fonds investi au minimum à 70% dans des PME corses

Le FIP Corse est investi à hauteur de 70% minimum dans des petites et moyennes entreprises exerçant leur activité en Corse ; si le Décret est publié, la réduction fiscale dépendra du pourcentage d'investissement dans des PME Corse. Celui-ci sera alors porté de 70% à 92,1% et la réduction fiscale applicable s'élèvera donc à 35% (38% de 92,1%).*

Les PME visées doivent répondre aux mêmes caractéristiques d'éligibilité que les FIP « classiques » (en matière de nombre d'employés, de chiffre d'affaires ou leur régime d'imposition...).

Il existe aujourd'hui en Corse plus de 1 200 entreprises qui répondent à ces critères. Cet investissement a pour objectif d'inciter le développement des sociétés à fort potentiel de valorisation, et favoriser ainsi l'essor régional dont l'économie est par ailleurs des plus attractives.

Les investissements peuvent se faire au travers de l'achat d'actions (ordinaires ou de compte courant) et d'obligations, dans des titres non cotés.

(Source : Netinvestissement)

Une réduction d'imposition avantageuse

L'investissement en FIP Corse ouvre droit à une défiscalisation de 38% de l'impôt sur le revenu en 2019 dans la limite d'un certain plafond (voir «Fiscalité incitant à investir dans l'économie Corse» en page 3). En cas de publication du décret visé à l'article 118 II de la loi de finances pour 2019, le taux de défiscalisation pourrait passer à 35% en contrepartie d'un risque élevé de perte en capital et d'une durée de blocage allant de 7 à 9 ans.



Stratégie d'investissement

- ▶ Le fonds a pour objectif de gestion d'investir 70% (le «quota» minimum) de ses actifs en instruments financiers éligibles (décrits ci-après) de petites et moyennes sociétés non cotées exerçant leur activité dans des établissements situés en Corse (la «Région»), ou y ayant établi leur siège social (les «PME Régionales») sans contrainte de spécialisation par secteur d'activité, dans une perspective de les céder et d'espérer réaliser à cette occasion des plus-values. En cas de publication du Décret, celui-ci sera alors porté de 70% à 92,1% et la réduction fiscale applicable s'élèvera donc à 35% (38% de 92,1%).*
- ▶ Le placement du solde de l'actif non soumis aux critères d'investissement régional de proximité (30%) privilégiera les parts et actions d'OPCVM ou FIA de droit Français, classés dans les catégories «Monétaires Court Terme», «Monétaire», «Diversifié», «Actions de pays de l'Union Européenne» et «Obligation et autres titres de créance libellés en euro».
- ▶ Le Fonds investira dans plusieurs secteurs d'activité tels que, par exemple l'environnement, le tourisme, l'industrie, les biens de consommation ou la santé (liste non exhaustive qui ne présage pas des investissements réalisés à terme).
- ▶ Le processus de sélection des entreprises composant le FIP Aliméa Ambition 2026 s'appuiera sur une analyse tant qualitative que quantitative des perspectives de développement de chaque PME. Une attention particulière sera portée sur le projet de la PME et plus particulièrement sur le potentiel de croissance du marché ciblé, les axes de création de valeur et la qualité de l'équipe dirigeante.
- ▶ Se référer au règlement du FIP pour connaître le détail d'investissement disponible sur demande auprès de la société de Gestion Sigma Gestion.

* voir détails en page 3 : Fiscalité incitant à investir dans l'économie Corse.



Le Fonds couvrira une large gamme de secteurs d'activités, tels que, par exemple les secteurs suivants (liste non exhaustive) :

Santé



Dans un contexte démographique en pleine mutation lié à l'arrivée des baby-boomers et à l'augmentation de l'espérance de vie, se dessinent également en Corse d'importants enjeux liés au troisième âge. A ce jour, un tiers de la population de l'île de beauté a plus de 60 ans. En 2050, ce sont plus de 20% qui seront âgés de plus de 75 ans. Le besoin de prise en charge est donc une priorité pour accueillir ces personnes âgées dépendantes dans les années à venir car l'offre d'accueil en EHPAD est largement insuffisante. (source : Insee).

Tourisme



Le patrimoine naturel et culturel de la Corse attire de nombreux touristes chaque année.

La fréquentation touristique de la Corse ne cesse de progresser et reste l'une des locomotives de l'économie locale. 8,17 millions de passagers ont été accueillis en 2017 pour des dépenses estimées à 2,5 milliards d'euros, représentant près d'un tiers du PIB régional, soit quatre fois plus qu'en moyenne française.

Le développement des activités touristiques et des hébergements est un enjeu majeur pour soutenir le développement de l'île et contribuer à l'animation du territoire.

(Source : Insee, Corsenetinfos)

Agroalimentaire



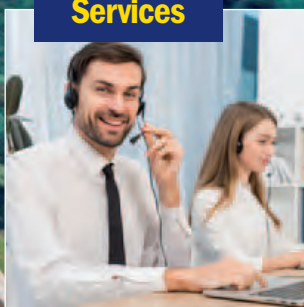
Pilier de l'économie industrielle insulaire, l'agroalimentaire présente de multiples enjeux en termes de créations d'emplois et de richesses. L'année 2018 marque une progression globale du secteur en terme de chiffres d'affaires. On note également la reprise de la production viticole et de très hauts niveaux de production pour les vergers de clémentine, de noisette et d'olive. Les moteurs de croissance s'appuient aujourd'hui sur le développement des outils de production et l'export. (Source : Insee)

Industrie



En Corse, le secteur de l'énergie fait partie des activités industrielles les plus développées. Aujourd'hui, les énergies renouvelables représentent près du tiers de la production d'électricité de l'île. Pour satisfaire aux orientations de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Corse adoptée par décret en décembre 2015, la Corse doit d'ici 2023 produire 40% de sa production d'électricité en énergies renouvelables. (Source : Rapport PPE Corse)

Services



Le secteur des services technologiques et intellectuels bénéficie d'une innovation plus dynamique que sur le continent. On note une hausse des effectifs de près de 7% sur l'année 2017 tous secteurs de services confondus. (Source : Insee)

Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du produit, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

Date d'agrément AMF :

18/10/2019

Code ISIN : FR0013448784

Catégorie agrégée de frais	Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux)	
	TFAM gestionnaire et distributeur maximal	dont TFAM distributeur maximal
Droits d'entrée et de sortie	0,33%	0,33%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,10%	1,30%
Frais de constitution	0,13%	-
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	0,05%	-
Frais de gestion indirects**	0,05%	-
Total*	3,66%	1,63%

*Rappel de l'horizon de temporel utilisé : 9 ans car la Société et/ou SIGMA GESTION s'engagent à ne plus prélever de frais à horizon supérieur à neuf (9) ans et à fournir le même niveau de prestation en l'absence de prélèvement de frais dans l'hypothèse d'une prorogation de la durée de vie de la Société.

**En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI respectera les plafonds réglementaires.

Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC.

Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« Carried interest »)

Description des principales règles de partage de la plus-value (« carried interest »)	Abréviation ou formule de calcul (PVD)	Valeur
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribués aux parts dotées de droits différenciés dès lors que le nominal des parts aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant des souscriptions initiales totales que les titulaires de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD)	(SM)	0%
Pourcentage de rentabilité du fonds ou de la société qui doit être atteint pour que les titulaires de parts dotées de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD)	(RM)	100%

Comparaison normalisée, selon trois scénarios de performance, entre le montant des parts souscrites par le souscripteur, et les frais de gestion et de distribution :

Rappel de l'horizon temporel utilisé pour la simulation : neuf ans

SCENARIOS DE PERFORMANCE (évolution de l'actif net du Fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale)	MONTANTS TOTAUX SUR TOUTE LA DUREE DE VIE DU FONDS (y compris prorogations) pour un montant initial de parts souscrites de 1 000 euros dans le Fonds			
	Montant initial des parts ordinaires souscrites	Total des Frais de gestion et de distribution (hors droits d'entrée)	Impact du «Carried»	Total des distributions au bénéfice du souscripteur de parts lors de la liquidation (nettes de frais)
Scénario pessimiste : 50 %	1 000	300	0	200
Scénario moyen : 150 %	1 000	300	100	1 100
Scénario optimiste : 250 %	1 000	300	300	1 900

Le Fonds peut être amené à conclure des pactes d'actionnaires ou à souscrire des actions de préférence, susceptibles de plafonner le prix de cession des actions. Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement, ce dernier étant négocié avec la Société cible. Les pactes d'actionnaires peuvent prévoir des mécanismes d'intéressement des dirigeants. Ces clauses incitatives, mises en place pour motiver le management à créer plus de valeur, se déclenchent lorsque les critères de performance de l'investissement, déterminés et fixés à l'avance dans le pacte d'actionnaires, sont atteints. Ces clauses peuvent diluer l'ensemble des actionnaires de la PME Régionale au profit de leurs bénéficiaires. Toutes choses étant égales par ailleurs, si le mécanisme se déclenche, alors la performance finale pour l'ensemble des actionnaires de la PME Régionale, dont le Fonds, est impactée par une dilution ou une répartition inégale du prix de cession au profit des actionnaires historiques, des dirigeants et/ou collaborateurs clés. Par conséquent, ces mécanismes viennent diminuer la performance potentielle du Fonds.

A titre d'exemple le tableau de scénarios ci-dessous illustre ces mécanismes. Ceux-ci limitent la plus-value potentielle du Fonds alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.

Scénarios retenus à titre d'exemples	Valorisation de la société à l'entrée ¹	Valorisation de la société à la sortie ¹	Prix de cession avec mécanisme de plafonnement ^{1,2}	Prix de cession sans mécanisme de plafonnement ¹	Sur/Sous performance liée aux mécanismes ¹	Perte en capital ¹
Pessimiste (dévalorisation de 100% de la société)	100	0	0	0	0	100
Médian (valeur de la société inchangée à la cession)	100	100	100	100	0	100
Optimiste (hausse de la valeur de la société à la cession)	100	180	130	180	- 50	0

¹ Par action, en euros. ² Hypothèse : plafonnement défini à 130%.

Il est précisé que le mécanisme de plafonnement n'a pas vocation à s'appliquer à tous les investissements et qu'il n'existe pas de seuil minimum de plafonnement.



Société de Gestion

Depuis 2004, SIGMA GESTION a investi près de 250 M€ dans plus de 200 PME françaises et vise à concilier rentabilité financière et responsabilité sociale et environnementale.

La société Sigma Gestion est indépendante et détenue par son fondateur et ses dirigeants en place depuis 2004 et propose des solutions innovantes de Capital-Investissement visant à connecter les investisseurs avec les entrepreneurs de l'économie réelle.

S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, la société a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme.

Sigma Gestion est adhérent aux « Principes pour l'Investissement Responsable » des Nations Unies (UN PRI) et membre l'association Finansol.



Partenaire Conseil

Depuis 2012, Doren est une société de conseil spécialisée dans l'accompagnement des investissements dans les PME régionales du Sud de la France. Doren est notre partenaire en charge d'identifier les opportunités d'investissements, d'accompagner le Fonds tout au long des processus d'investissements et de désinvestissements des sociétés cibles. Doren et son comité d'experts connaissent bien le marché des PME Corses, avec 100 millions d'euros investis dans plus de 60 PME lors de précédentes expériences professionnelles, mais aussi en étant membre depuis 2015 du Comité Consultatif des FIP Corses Alimea et Alimea 2017.



3^e Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2018 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 200 conseillers en gestion de patrimoine indépendants répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du Fonds ou du gestionnaire.



Membre de l'association Finansol

Depuis sa création en 1995, l'association Finansol a pour objet de promouvoir la solidarité dans l'épargne et la finance. A travers des actions de sensibilisation et des outils de communication divers, Finansol fait prendre conscience à chacun qu'il peut jouer un rôle dans l'instauration d'une finance utile, équitable et raisonnée. Ses actions contribuent, notamment à travers la promotion du label Finansol, à faire connaître les différents produits d'épargne solidaire disponibles. L'association compte à ce jour un peu plus de 70 membres.



Des outils adaptés pour une gestion durable

Sensible aux enjeux écologiques, Sigma Gestion choisit des solutions concrètes et opérationnelles pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de ses activités. Sigma Gestion a fait le choix des énergies renouvelables pour la consommation du site internet en choisissant la solution Wattimpact qui garantit une production d'énergie propre équivalente à sa consommation. Nos prestataires imprimeurs sont, par ailleurs, certifiés par le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (« PEFC »). Ce label PEFC, international, vise à garantir la gestion durable des forêts.

Les chiffres clés de Sigma Gestion

Près de **250** millions d'euros gérés depuis l'origine

Près de **200** PME françaises financées depuis 1995

39 solutions distribuées

Près de **30 000** souscriptions de particuliers

22 collaborateurs dont 8 gérants

Plus de **1 200** partenaires gestionnaires de patrimoine et banques privées